



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1174

4 Février 2015

- **Levée provisoire de la grève des transports, après une légère révision à la baisse des prix des produits pétroliers**
- **Une entente partielle pour la reprise des cours au niveau des écoles publiques**
- **Plusieurs organisations de droits humains exigent des élections dans le plus bref délai**
- **Amnesty International appelle le gouvernement d'Evans Paul à privilégier les droits humains**

>> Levée provisoire de la grève des transports, après une légère révision à la baisse des prix des produits pétroliers

Les activités ont repris mardi 3 février, après la paralysie générale de la veille, consécutive à une grève des transports publics sur le territoire national.

L'administration publique, les activités scolaires et commerciales ont été sérieusement affectées, de même que le fonctionnement des banques et des industries, notamment celles de la sous-traitance. Plusieurs rues ont été barricadées et des jets de pierres ont été lancés contre des véhicules qui tentaient de circuler. Les syndicats de chauffeurs publics annoncent une levée provisoire de la grève des transports.

De nouvelles négociations avec le gouvernement ont abouti, à l'aube du 3 février, à une nouvelle baisse des prix des produits pétroliers. A partir du vendredi 6 février 2015, le gallon d'essence passera de 215 gourdes à 195 gourdes, celui du diesel passe de 177 gourdes à 157 gourdes et le prix du gallon de kérosène de 171 gourdes à 156 gourdes. D'ici le 3 mars 2015, une commission de suivi syndicats-gouvernement devra fixer de nouveaux prix des produits pétroliers, en fonction des fluctuations du baril sur le marché international.

Les responsables des syndicats, qui exigeaient une baisse de 100 gourdes, indiquent avoir mis fin momentanément au mouvement, en attendant l'adoption de dispositions pour une baisse plus substantielle.

>> Une entente partielle pour la reprise des cours au niveau des écoles publiques

Le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) et des syndicats d'enseignants ont paraphé, le 30 janvier 2015, un accord pour la levée de leur grève, mais certains syndicats demeurent insatisfaits.

Cette grève est en vigueur dans les écoles publiques depuis le début du mois de janvier. « On a signé l'accord », confirme le Ministre Nesmy Manigat, joint par AlterPresse, quelques instants après la réunion de plusieurs heures, qui a conduit à la signature de l'entente. Avec la signature de cet accord de 13 points, « les membres de la plateforme haïtienne des organisations éducatives devraient recommencer à dispenser les cours », affirme à AlterPresse, Josué Mérielien, le coordonnateur de l'Union nationale des normaliens haïtiens (UNNOH) un des syndicats membres de la plateforme. Une

trêve sera observée moyennant la communication, par l'État, de délais clairs pour la satisfaction des revendications des enseignants, explique Mérielien. Les syndicats d'enseignants, le ministère de l'éducation et les observateurs, qui étaient présents au cours de la rencontre, devront se rencontrer chaque mois pour évaluer l'application des différentes dispositions convenues. Dans le cadre de l'application de l'accord, beaucoup d'actions devraient être posées au cours du mois de février 2015. D'abord, le ministère de l'éducation doit procéder à la régularisation de la situation de 2 500 personnes, dont 2 200 enseignants et 300 membres du personnel de soutien ayant leurs lettres de nomination. Ces derniers recevront leurs chèques au mois de mars 2015. Les enseignants

Le compromis avec le gouvernement n'a pas plu à différents syndicats, ni à des organisations politiques qui dénoncent le gaspillage des fonds publics par l'actuelle administration politique. En plus d'une réalité de 40 ministres et secrétaires d'Etat, ainsi que de postes de directions adjointes, les membres du gouvernement mènent un train de vie de luxe (voyages inutiles, cohorte de véhicules officiels, extravagances diverses, frais dispendieux, cadeaux ostentatoires, etc.), dont les coûts sont tirés du trésor public. La table de concertation, qui regroupe une partie de l'opposition, projette trois nouvelles manifestations (les 4, 5 et 7 février 2015) pour continuer d'exiger la démission du président Joseph Michel Martelly.

En plus de syndicats non satisfaits du compromis du 3 février, d'autres secteurs, comme les étudiants et des membres d'organisations populaires, envisagent de maintenir la mobilisation, sous diverses formes, en vue d'obtenir une baisse substantielle des prix des produits pétroliers sur le marché national. Ce qui contribuerait à des incidences positives sur la vie chère, disent-ils.

US \$ 1.00 = 48.00 gourdes ; 1 euro = 60.00 gourdes aujourd'hui

nommés, mais qui ne reçoivent pas leurs chèques, seront intégrés au fur et à mesure à raison de 500 par mois. Au total, ils sont 6 000 enseignants et personnels de soutien. Ceux, qui exercent sans lettre de nomination, seront régularisés également. Ensuite, la carte avantage enseignant sera disponible dès le mois de février. Celle-ci devrait permettre aux enseignantes et enseignants d'avoir accès au crédit à des taux préférentiels. Cette initiative marche de pair avec la création d'un fonds de garantie aux crédits. Dans un délai de 8 jours, à partir de la signature de l'accord, la grille salariale - actuellement acceptée par les syndicats - sera transmise au gouvernement pour suites administratives et légales. Tout agent du MENFP devra disposer d'une carte, lui donnant accès à des soins de santé de qualité. Ce sera une démarche interinstitutionnelle, regroupant également des représentants de syndicats. Autre initiative à entreprendre : l'intégration de nouveaux enseignants dans le système, en fonction des besoins d'heures de cours en salle de classe dans les écoles publiques.

Ceci sera précédé d'un inventaire du nombre d'heures de cours, effectivement presté dans ces établissements. Les signataires du présent document auront à s'assurer que les heures de cours, payées par le Ministère, soient réellement dispensées, et travailler à l'établissement et l'exécution d'un plan de renforcement du secteur et des syndicats. Le Ministère devra trouver des ressources financières additionnelles, dans un délai ne dépassant pas un mois, pour répondre aux revendications des éducateurs. Tous les accords paraphés avec les divers syndicats d'enseignants viendront former un seul corpus. Les parties seront présentes dans toutes les négociations liées au suivi et veilleront à définir les modalités de l'application de chaque point de l'entente. Toutefois, absente de la rencontre du 30 janvier, la plateforme des syndicats d'enseignants a été, n'a donc pas paraphé l'accord. Ce qui fait encore douter de l'arrêt total de la grève. Mardi 3 février 2015, de nombreux professeurs n'étaient pas présents dans les salles de classes des établissements publics à Port-au-Prince.

>> Plusieurs organisations de droits humains exigent des élections dans le plus bref délai

Déjà deux semaines depuis l'installation des nouveaux membres du conseil électoral provisoire (CEP) : aucune information ne filtre sur le calendrier, envisagé pour les législatives, municipales, locales et la présidentielle, avant la fin de 2015.

Près d'une vingtaine d'organisations de défense et de promotion des droits humains et la Cellule de réflexion et d'action nationale (CRAN), exigent des élections dans le plus bref délai. Les organismes de promotion et de défense des droits humains veulent rester vigilants, tout en dénonçant tout comportement qualifié d'« anti-démocratique ». Le dysfonctionnement du parlement, « situation très préoccupante, voulue par le président de la République, Joseph Michel Martelly, exige que la société civile, notamment les organismes de droits humains (...) deviennent de plus en plus vigilants et se renforcent

davantage dans leur travail de promotion et de défense des droits humains et des principes démocratiques », indique une note de la Plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains. Les organisations des droits humains exigent que « le nouveau gouvernement, dont la politique générale n'a pas été approuvée par le parlement, présente à la population son programme d'action ». Elles mettent également l'accent sur le fait que le nouveau gouvernement doit prendre toutes les dispositions, nécessaires à l'organisation d'élections libres, honnêtes, transparentes et démocratiques. Cependant, une pluie de contestations jette des suspicions sur la situation au sein du CEP. Plusieurs secteurs (vodou, université, syndicats, femmes, patronat) sont en effet montés au créneau contre l'installation de leurs soi-disant représentants.

>> Amnesty International appelle le gouvernement d'Evans Paul à privilégier les droits humains

Protéger les défenseurs des droits humains, garantir l'indépendance de la justice et promouvoir le droit à un logement décent figurent dans les recommandations faites par l'organisation internationale. Amnesty International encourage le premier ministre Evans Paul à faire de la question des droits humains une priorité, dans une lettre ouverte, rendue publique le 2 février 2015. L'État reste « tenu de respecter et de promouvoir pleinement les droits humains pour tous en Haïti », même si « la priorité énoncée par votre gouvernement est l'organisation d'élections locales et parlementaires n'ayant que trop tardé ». L'organisation de ces élections, en retard depuis 2011, est annoncée avant la fin de l'année 2015, pour tous les postes électifs, sauf 10 au Sénat. Amnesty international cite, en exemple, un nombre croissant de cas d'usage excessif et injustifié de la force par la police haïtienne, mais aussi des casques bleus de

l'Organisation des Nations Unies pour disperser des manifestations, faisant souvent de nombreux blessés et parfois des morts. Malgré l'ouverture d'enquête, dans certains cas, aucun agent de sécurité ni autre autorité n'a fait l'objet de poursuites pénales pour avoir participé à ces incidents. Plusieurs secteurs et organisations, dont le Réseau national de défense des droits humains, ont aussi condamné des actes de violences, orchestrées lors des récentes manifestations anti-gouvernementales, mais pas spécialement par les forces de l'ordre. « Votre engagement à respecter le droit de manifester pacifiquement, exprimé lors d'une rencontre avec des diplomates des États-Unis le 21 janvier (2015) » doit se traduire par « des mesures concrètes permettant aux victimes d'obtenir justice » dans le contexte actuel d'instabilité et de dissidence généralisée, souhaite Amnesty International.

A lire également :

- Des enveloppes distribuées à des journalistes accrédités au palais présidentiel suscitent protestations et remous (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17666>);
- Les reflets de la situation en Haïti que donnent actuellement les médias accumulent les images préoccupantes ... (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17678>);
- Le Club de Madrid, optimiste pour la réalisation des élections au cours de cette année 2015 (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17675>);
- Le Cspj souhaite le renouvellement du mandat du juge Gustave Pharaon (<http://www.alterpresse.org/spip.php?article17664>).